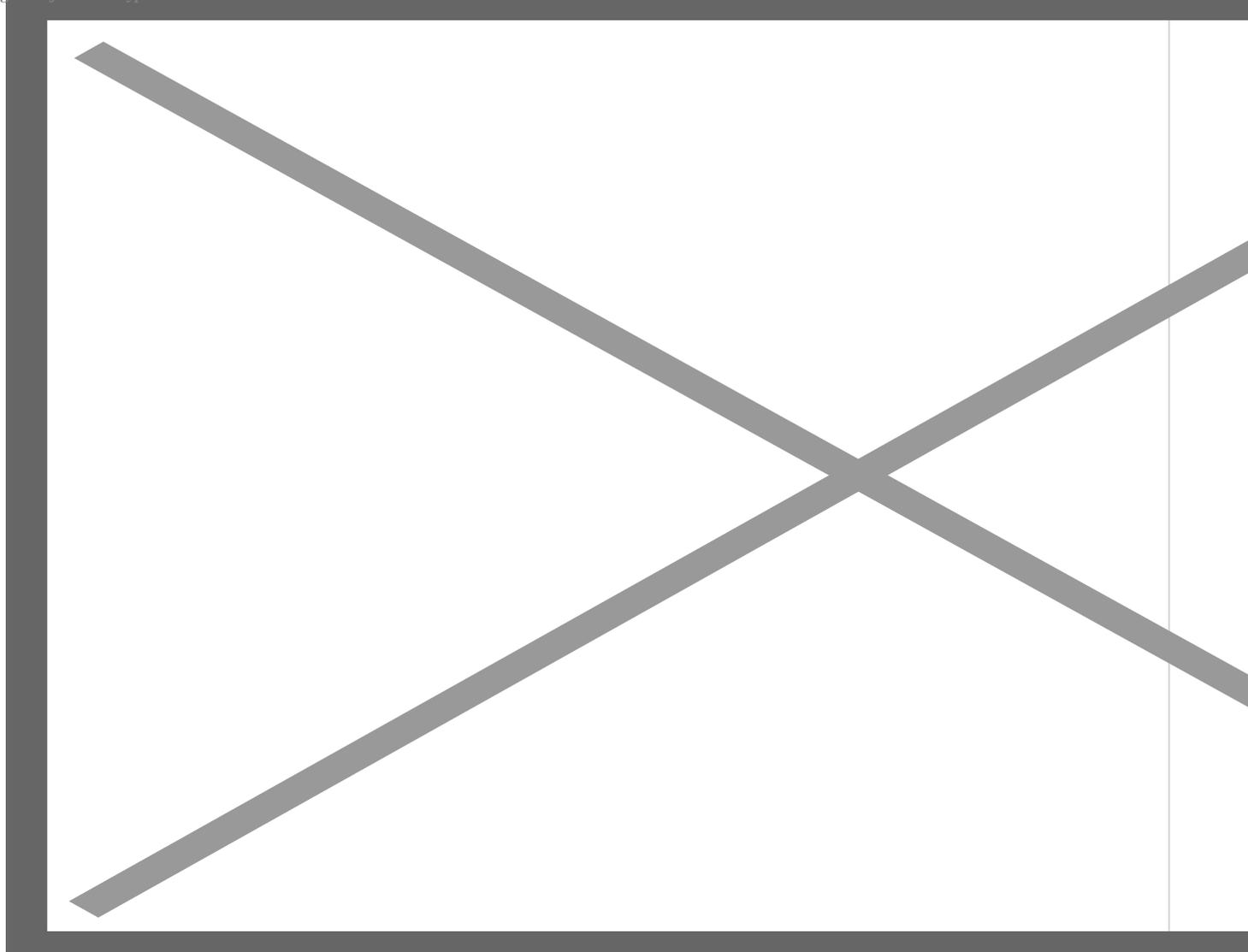


"Pas de déni de droits" : l'ABC des projets de loi sur la migration, les étrangers et la citoyenneté à Cuba

Image not found or type unknown



Pas de déni des droits; l'ABC des projets de loi cubains sur la migration, les étrangers et la citoyenneté.

Par Danay Galleti Hernández

Les sessions de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire (ANPP) à Cuba comprendront l'analyse et le vote de trois projets de loi sur la migration, les étrangers et la citoyenneté qui impliquent une modernisation de la réglementation existante et introduisent des changements au profit des résidents de l'île et des Cubains à l'étranger.

Selon le premier colonel Mario Méndez Mayedo, chef de la direction de l'identification, de l'immigration et des étrangers du ministère de l'intérieur (Minint), ces documents sont le résultat de quatre années de travail, ajoutant qu'à travers différents canaux tels que le site web parlementaire, le courrier électronique et les commentaires dans les médias, ils assurent le suivi des commentaires et des doutes.

Lors d'une conférence de presse tenue à La Havane, il a déclaré que la plus grande confusion et manipulation se trouve dans l'aspect se référant au patrimoine, par conséquent, il a clarifié : "Personne ne perd sa maison, personne ne perd sa voiture, personne ne perd sa propriété parce qu'il réside à l'étranger ; ce n'est pas ce que dit la loi, nous ratifions que personne ne la perd, nous sommes catégoriques à ce sujet".

À cet égard, il a indiqué que toutes les personnes qui, de 2013 à aujourd'hui, ont maintenu leur résidence dans la plus grande des Antilles, même si elles vivent également à l'étranger - un chiffre défini à 1 300 000 - "sont favorisées par cette loi, elles ne perdent aucun droit de propriété".

De même, "les engagements pris par la nation caribéenne avec le moratoire, une mesure annoncée en mars 2020 pour les Cubains hors de l'île et liée au temps de séjour ininterrompu à l'étranger, fixé à 24 mois, ainsi que le respect des engagements avec les personnes réinstallées à Cuba, un processus connu sous le nom de rapatriement, "seront remplis".

Avec ce règlement en attente d'approbation et avec une application présumée pour 2025, s'il est ratifié par les députés, cette période de temps passé à l'étranger sans perdre la résidence sur le territoire national est également éliminée, l'idée étant donc que ce temps "n'a pas de limites".

Respect des droits

Pour Yuliesky Amador, professeur à l'Université d'Artemisa, ces projets de loi "ne nient ni ne restreignent le droit à la migration ; au contraire, ils l'actualisent et le réglementent, ils sont très complets et incluent dans leur corpus d'autres prérogatives telles que la demande de regroupement familial avec des parents vivant à l'étranger".

Comme il l'a expliqué à Sputnik, le règlement précise qu'en matière de migration, les citoyens cubains disposent non seulement des droits établis dans la Constitution de la République, mais aussi de ceux consacrés par les dispositions et traités internationaux signés par l'île en ce qui concerne la possibilité d'entrer, de séjourner, de transiter et de sortir du territoire national.

"Il est beaucoup plus bénéfique, car il élargit et détaille tout ce qui est lié aux catégories, à la condition migratoire et à la classification des citoyens cubains et des étrangers. Il vise également à obtenir une migration réglementée, ordonnée et sûre, non pas de manière arbitraire, mais conformément aux dispositions de la Constitution et aux accords mondiaux en la matière", a-t-il expliqué.

Par conséquent, "ces documents ne sont pas étrangers à la réalité du monde, ils sont adaptés au contexte actuel de Cuba" ; ils comprennent également des restrictions à la sortie du pays pour les "citoyens qui font l'objet d'une procédure pénale, qui sont en attente d'une sanction ou des dispositions associées au service militaire obligatoire ; pour des raisons de défense ou de sécurité nationale, d'obligations envers l'État, de responsabilité civile ou qui n'ont pas l'autorisation de le faire".

L'universitaire a précisé que cette interdiction s'applique également aux mineurs sans l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux, "ce qui ne viole pas le droit de la personne à émigrer, il s'agit de questions qui l'empêchent de quitter le territoire national pendant un certain temps".

L'objectif est de s'assurer que le texte ne transgresse pas, n'enfreint pas ou ne contredit pas les dispositions constitutionnelles et qu'il est beaucoup plus proche de la société dans laquelle il est destiné à être appliqué. Ces projets envisagent différentes approches : le droit, l'économie et la démographie, par conséquent, plusieurs sciences convergent dans leur contenu".

Pour sa part, Rafael Ruíz Martínez, président de l'Association Antonio Maceo Grajales des Cubains résidant au Nicaragua, a déclaré à Sputnik que la communauté étudiait ces projets de loi depuis leur publication il y a quelques jours et que jusqu'à présent "nous sommes satisfaits, nous ne voyons pas de difficultés", car la loi "nous avantage et maintient les liens avec la patrie, les droits de propriété et détermine clairement les différentes catégories".

Des lois pour additionner

"Personne ne peut penser que nous allons faire une loi pour soustraire, c'est une loi pour ajouter [dans ce sens], même s'ils se trouvent dans une situation d'immigration, comme c'est le cas d'un groupe important de Cubains aux États-Unis en ce moment ; ceux qui suivent cette question savent qu'il y a environ 300 000 Cubains qui sont entrés par la frontière sud et ont le statut I-220A", a ajouté M. Méndez Mayedo.

Le 11 septembre, la Commission américaine d'appel en matière d'immigration a décidé que les migrants libérés dans la zone frontalière, détenteurs de ce document également connu sous le nom de libération conditionnelle, ne pouvaient pas demander la résidence permanente dans ce pays en vertu de la loi sur l'ajustement cubain (Cuban Adjustment Act).

"Ils n'ont pas de résidence aux États-Unis, on ne sait pas quand ils l'auront, des essais sont prévus jusqu'en 2028, mais s'ils sont dans le moratoire, ils ne perdent aucun droit dans notre pays, pas même dans ces cas, car nous sommes catégoriques, il n'y a pas de limitation des droits. Il s'agit de projets visant à unir les Cubains en général, autour de problèmes migratoires très complexes et ayant un impact important sur notre pays", a-t-il déclaré.

Le premier colonel a également rappelé la politique migratoire adoptée par la Maison Blanche à l'égard de l'île, la façon dont les Cubains doivent se rendre dans des pays tiers car l'ambassade de Washington à La Havane n'offre que des services limités de visas d'urgence pour les non-immigrants et les implications de l'inscription sur la liste des territoires présumés parrainer le terrorisme.

Quels autres changements impliquent-ils ?

Ce règlement "met fin à l'augmentation du statut d'émigrant. C'est une volonté du pays, depuis la mise à jour de la politique migratoire en 2013, d'éliminer progressivement ce terme", a-t-il souligné et, en outre, le gouvernement accordera "toutes les facilités" pour que l'émigrant, s'il le souhaite, puisse obtenir le statut de résident à l'étranger.

Ainsi, a-t-il expliqué, "ils commenceront à avoir des droits qu'ils n'ont pas aujourd'hui en tant qu'émigrants, parce qu'à l'époque, la loi établissait ces limitations". L'objectif de cette loi est de faire un pas en avant

dans ce sens".

Le premier colonel Mario Méndez Mayedo a déclaré que les sondages d'opinion montraient que la principale préoccupation était la question de la résidence migratoire effective.

Celle-ci est définie comme "le statut obtenu par les citoyens cubains et les étrangers résidents lorsqu'ils restent au cours de chaque année civile, avant la date à laquelle elle est certifiée, la majeure partie de leur temps sur le territoire national ou par la combinaison d'une période de permanence et d'autres preuves matérielles qui démontrent l'enracinement dans le pays", a-t-il ajouté.

A ce sujet, il a souligné que la permanence dans la nation caribéenne ne se réfère pas à une période continue mais à un temps accumulé, ce qui, a-t-il expliqué, "accorde plus de facilités pour entrer et sortir en fonction de la dynamique de la vie" et la certification répond aux données recueillies par le Bureau national des statistiques, pour connaître le nombre exact de personnes ici.

Ces chiffres, compilés de manière objective, "pourraient avoir un impact sur les politiques publiques et réduire les coûts supplémentaires pour l'économie" et il a souligné qu'actuellement, 41 522 Cubains vivant à l'étranger "marchent dans nos rues".

De même, en ce qui concerne la renonciation à la citoyenneté, cette demande ne peut émaner de l'intéressé que s'il demeure en dehors de la plus grande des Antilles et possède une autre nationalité, et le cas de sa privation par les autorités est "extraordinairement exceptionnel et nous ne l'avons appliqué qu'aux envahisseurs de Girón".

(Traduit de Sputnik)

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/especiales/exclusivas/359231-pas-de-deni-de-droits-labc-des-projets-de-loi-sur-la-migration-les-etrangers-et-la-citoyennete-a-cuba>



Radio Habana Cuba